



agefiph

**ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées**

PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES FORMATION DES SALARIÉS HANDICAPÉS EN ENTREPRISES ADAPTÉES (PIC FORMATION EA)

OUTIL « DÉMARCHES SIMPLIFIÉES »

MODE D'EMPLOI USAGER

✳ Nouveautés : qu'est-ce qui change en 2024 ? Retrouvez les règles applicables au 1er janvier 2024 pour les actions de formation, la rémunération, et les prestations d'ingénierie réalisées au titre de l'année 2024.

Sommaire

1. **Préambule**
2. **Qui est concerné ?**
3. **Dispositif mis en place**
4. **Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »**
5. **Modalités de communication**
6. **Procédures de dépôt de dossier**
7. **Spécificités**

Préambule

PIC Formation EA

Le Plan d'Investissement dans les Compétences en Entreprises Adaptées (PIC EA) s'inscrit en soutien des deux dispositifs pérennisés par la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi : l'entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) et les contrats à durée déterminée dit « Tremplin » (CDDT) et dans lesquelles l'Agefiph est pleinement engagée.

L'objectif de ces dispositifs est de favoriser le développement et la valorisation des compétences des personnes en situation de handicap pour faciliter l'accès à l'emploi chez d'autres employeurs.

Le PIC Formation EA est déployé jusqu'au 31 décembre 2027.

En tant qu'Entreprise Adaptée, vous pouvez établir vos demandes d'aides :

- **Jusqu'au 31/12/2024** pour des prestations ou des actions de formation qui perdurent jusqu'au 31 décembre 2023. Les paiements des dossiers 2019-2023 prendront fin au 31/12/2024.
- **Jusqu'au 31/12/2024** pour des prestations ou des actions de formation 2024. Les paiements auront lieu Jusqu'au 30/06/2025

Qui est concerné ?

PIC Formation EA

Public cible :

Les EA habilitées CDD T et les EATT donc les salariés en contrats CDDT ou en contrat de mission de travail temporaire

Une évolution : ouverture du périmètre pour les seules EA habilitées à tous les salariés reconnus handicapés éligibles à une aide au poste avec une enveloppe limitée.

*2024 : ouverture du périmètre pour les seules EA habilitées à tous les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), à l'exception des ayants droit de victimes ou pensionnés de guerre, éligibles à une aide au poste avec une enveloppe limitée.

Pourquoi ? Rappelons que cette extension de périmètre est fondée sur l'idée de permettre à une EA habilitée CDDT qui organise une formation commune à des CDDT et des TH sous d'autres contrat de pouvoir être financée.

*2024 : Fin des priorités 1 à 4. Les formations communes aux CDDT et aux TH restent éligibles, sous réserve qu'au moins 50 % des participants soient en CDDT ou en contrat de mission de travail.

Pourquoi faisons-nous évoluer les formulaires ?

- ✓ Faciliter la saisie des demande d'aides pour les entreprises adaptées : possibilités de démarrer, d'interrompre et de revenir à tout moment de la demande d'aide, possibilités de sauvegarder/garder une trace de la demande,
- ✓ Permettre une consultation directe des demandes d'aides déposées par les EA.
- ✓ Disposer d'un « tchat en ligne » facilitant les échanges directs avec l'équipe PIC EA.
- ✓ Disposer de formulaires complets prêts à l'instruction pour l'équipe PIC EA : complétude des champs à saisir, complétude des pièces nécessaires à l'instruction et à la mise en paiement
- ✓ Simplifier l'instruction et le suivi des demandes d'aides pour l'équipe PIC EA

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Connexion sur « Démarches Simplifiées »

- Depuis le site de l'Agefiph, la page suivante vous permettra de retrouver le lien vous permettant d'accéder directement à la page de connexion de « Démarches Simplifiées » :
<https://www.agefiph.fr>
- Sur la page « Commencer la démarche », vous pourrez :
 - Soit créer un nouveau compte ;
 - Soit vous authentifier si vous disposez déjà d'un compte.
- **Notes :**
 - Il est possible de s'identifier via FranceConnect.
 - **Il est recommandé d'utiliser les navigateurs Firefox et Chrome.**



Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Création de compte (1/2)

- En cas de création de compte, seule votre adresse e-mail vous est demandée.



agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Demande d'aide à la formation et rémunération

🕒 Date limite : 31 décembre 2022

Toutes les typologies (qualifiantes, certifiantes, préqualifiantes, mobilisation et remise à niveau) et modalités de formations (FOAD, mixte, ...) sont éligibles, dès lors que la démarche vise à développer l'employabilité de la personne et par conséquent à pérenniser son emploi dans une entreprise classique ou chez un employeur public, et/ou favorisant la construction et réalisation du projet professionnel des salariés. Ce que vise la formation est une montée en compétences globale de la personne.

La formation est financée par l'Etat, l'employeur ou à l'extérieur de l'entreprise.

Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Avec FranceConnect
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect
Qu'est-ce que FranceConnect ?

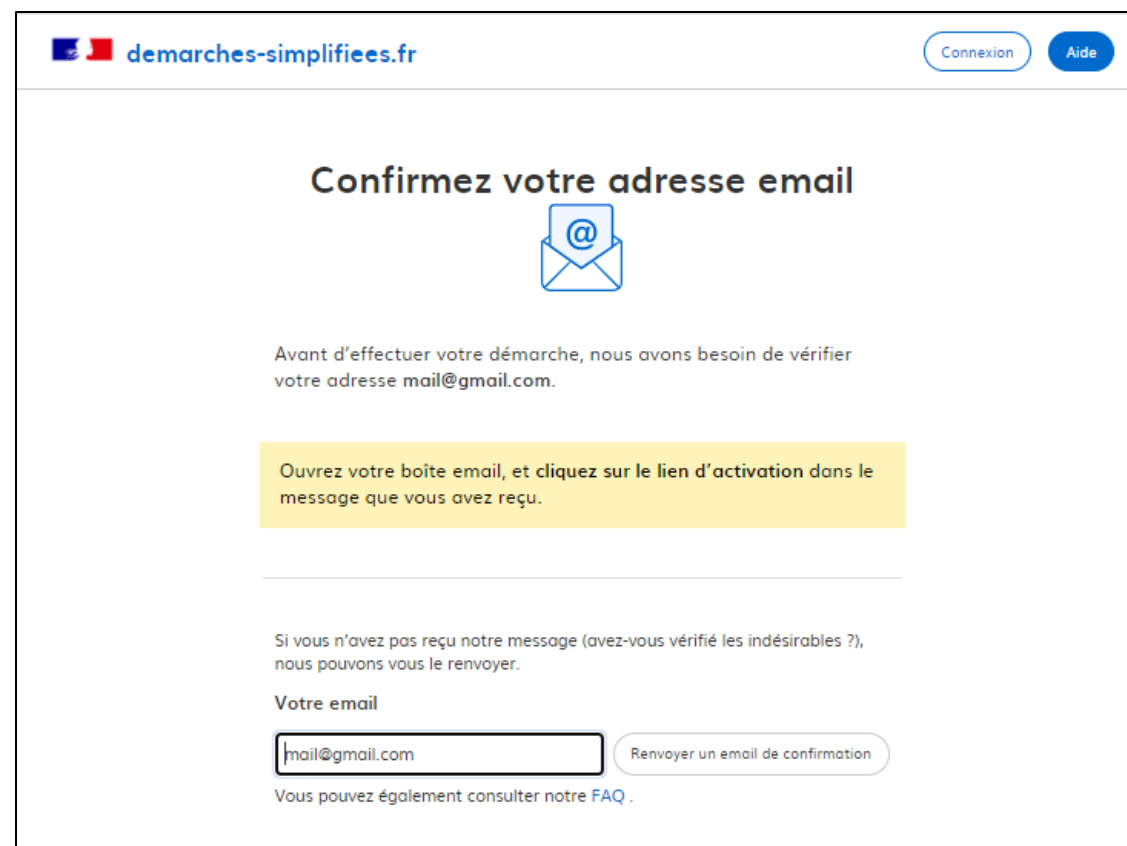
OU


Email (nom@site.com)

Mot de passe (8 caractères minimum)

Créer un compte


Informations nécessaires pour créer le compte



 demarches-simplifiees.fr

Connexion Aide

Confirmez votre adresse email



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse mail@gmail.com.

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message (avez-vous vérifié les indésirables ?), nous pouvons vous le renvoyer.

Votre email

 Renvoyer un email de confirmation

Vous pouvez également consulter notre FAQ.

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Création de compte (2/2)

- Un mail de confirmation vous sera transmis pour valider la création de votre compte.

Lien pour activer le compte



Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Initialisation de la démarche

- Une fois le compte activé, il est possible de commencer la démarche.
- Les informations de compte sont disponibles en en-tête de page.




The screenshot shows a web interface for the 'Démarches Simplifiées' process. At the top left, there is a 'Revenir en arrière' button. At the top right, there are icons for user profile, 'Aide', and accessibility. The main content area features the Agefiph logo and the text 'Demande d'aide à la formation et rémunération'. Below this, a clock icon indicates a 'Date limite : 31 décembre 2022'. A large blue button labeled 'Commencer la démarche' is prominently displayed on the right side, with a red hand cursor pointing to it. At the bottom, there is a paragraph of text: 'Toutes les typologies (qualifiantes, certifiantes, préqualifiantes, mobilisation et remise à niveau) et modalités de formations (FOAD, mixte, ...) sont éligibles, dès'.

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Saisie des données en entrée

- Seul le numéro SIRET est nécessaire pour pouvoir accéder au formulaire :



Le numéro SIRET doit forcément être celui d'une EA ou EATT avec un CPOM actif.




ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Demande d'aide à la formation et rémunération

 Date limite : 31 décembre 2022

Toutes les typologies (qualifiantes, certifiantes, préqualifiantes, mobilisation et remise à niveau) et modalités de formations (FOAD, mixte, ...) sont éligibles, dès lors que la démarche vise à développer l'employabilité de la personne et par conséquent à pérenniser son emploi dans

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres


Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Valider

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Sauvegarde et complétude progressive

- Pendant toute la durée du renseignement du formulaire, le dossier est à l'état « Brouillon ».
- Vous pouvez à tout moment quitter le formulaire et terminer la saisie plus tard. Votre brouillon est automatiquement enregistré au fur et à mesure de votre saisie.
- Un mail automatique d'information vous est adressé en ce sens.




ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Bonjour,

Vous avez commencé à remplir un dossier pour la démarche « Demande d'aide à la formation et rémunération ».

Vous pouvez retrouver et compléter votre dossier en cliquant sur le bouton ci-dessous :

[Afficher votre dossier](#)

Vous pouvez déposer votre dossier jusqu'au 31 décembre 2022 à 23 h 59 (heure de Paris).

Bonne journée,
L'équipe demarches-simplifiees.fr

—

Merci de ne pas répondre à cet email.

Cette démarche est gérée par :
Agefiph
Direction de la Sécurisation des Parcours
192 avenue Aristide Briand 92220 Bagneux

Poser une question sur votre dossier :
Par email : pic-formation-ea@agefiph.asso.fr
Par téléphone : [0 800 11 10 09](tel:0800111009)
Horaires : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

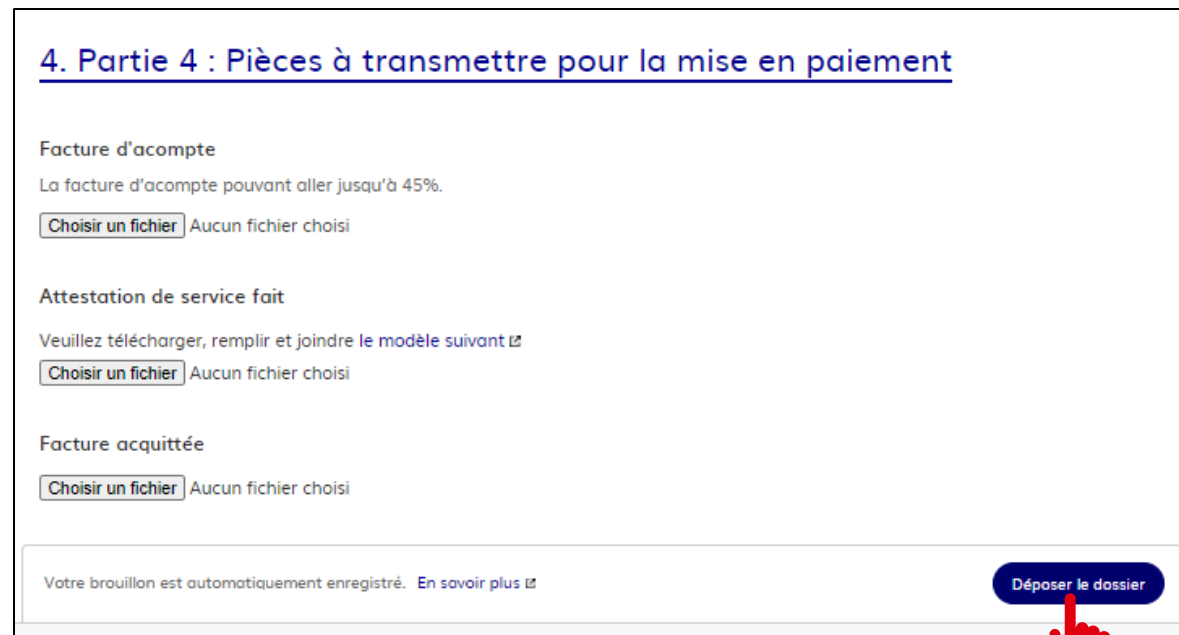
Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Déposer le dossier (1/2)

- Une fois complété, le dossier doit être déposé en cliquant sur le bouton « Déposer le dossier ».
- Il passera automatiquement à l'état « En construction ». Une fois à ce statut, vous ne pourrez plus supprimer le dossier.
- Tant que le dossier n'est pas déposé, l'administration ne pourra pas le consulter.

Notes :

- Dans le formulaire, il est possible de charger des pièces jointes, dans l'un des formats suivants : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png.
- La capacité maximale d'ajout de pièce-jointe est de 20 Mo au total par enregistrement. **Si l'ensemble des pièces jointes dépasse 20 Mo au moment de cliquer sur le bouton « Enregistrer », ajouter les pièces jointes une par une et cliquer sur enregistrer à chaque ajout de pièce.**



4. Partie 4 : Pièces à transmettre pour la mise en paiement

Facture d'acompte
La facture d'acompte pouvant aller jusqu'à 45%.
 Aucun fichier choisi

Attestation de service fait
Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle suivant [📄](#)
 Aucun fichier choisi

Facture acquittée
 Aucun fichier choisi

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Déposer le dossier (2/2)

- Un message vous sera affiché afin de vous confirmer que le dossier a correctement été déposé et un mail de confirmation vous sera également envoyé.
- Un lien permet de commencer le renseignement d'un nouveau dossier.



Merci !

Votre dossier sur la démarche **Demande d'aide à la formation et rémunération** a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre **dossier en ligne**.

Vous pouvez **le modifier** et **échanger avec un instructeur**.

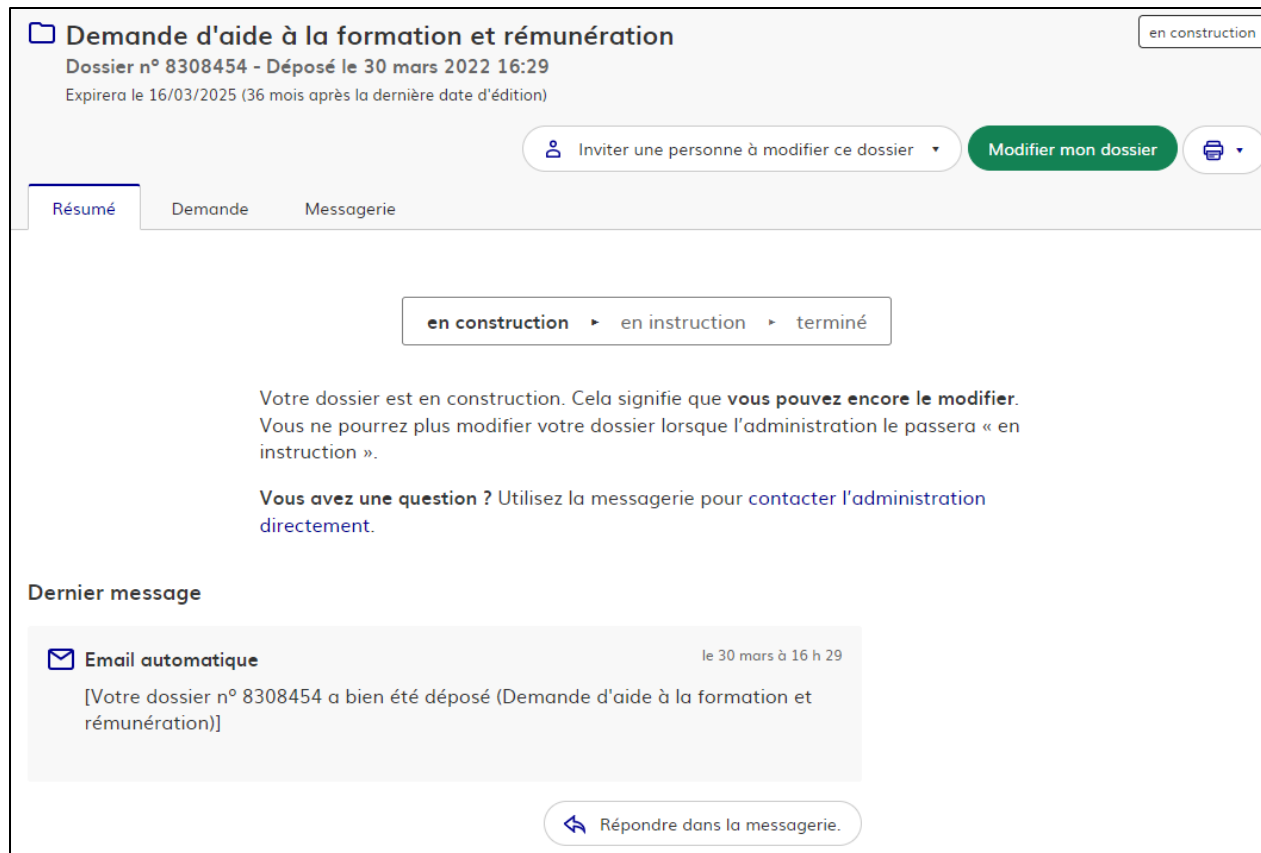
[Accéder à votre dossier](#)

[Déposer un autre dossier](#)

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »


Dossier en cours

- Une fois déposé, il est possible de :
 - Consulter un résumé du dossier ;
 - Accéder à un récapitulatif de la demande ;
 - Inviter une personne à modifier le dossier ;
 - Modifier les informations du dossier ;
 - Échanger avec les instructeurs du dossier via la messagerie.



Demande d'aide à la formation et rémunération en construction

Dossier n° 8308454 - Déposé le 30 mars 2022 16:29
Expirera le 16/03/2025 (36 mois après la dernière date d'édition)

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#) [Modifier mon dossier](#) 


Résumé [Demande](#) [Messagerie](#)

en construction ▶ en instruction ▶ terminé

Votre dossier est en construction. Cela signifie que **vous pouvez encore le modifier**.
Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

Dernier message

 Email automatique le 30 mars à 16 h 29

[Votre dossier n° 8308454 a bien été déposé (Demande d'aide à la formation et rémunération)]

[Répondre dans la messagerie.](#)

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Mon portefeuille de dossiers en cours

- A tout moment, vous pouvez retrouver la liste de vos dossiers en cours, en cliquant sur « Dossiers ».



The screenshot shows the 'Dossiers' page on the demarches-simplifiees.fr website. The page has a search bar at the top with the text 'Rechercher un dossier' and a magnifying glass icon. To the right of the search bar are icons for user profile, 'Aide', and accessibility. Below the search bar, the title 'Dossiers' is displayed. Underneath, there are three tabs: '3 en cours' (selected), '1 traité', and '2 supprimés récemment'. The main content is a table with the following columns: 'N° dossier', 'Démarche', 'Demandeur', 'Statut', and 'Mis à jour'. There are two rows of data in the table, each with an 'Actions' dropdown menu.

N° dossier	Démarche	Demandeur	Statut	Mis à jour
8308712	démarche en test Demande d'aide Ingénierie de parcours et de projets	ASSOCIATION NATIONALE DE GESTION DU FONDS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES HANDICAPES (AGEFIPH)	brouillon	mercredi 30 mars 2022 16h34
8308454	démarche en test Demande d'aide à la formation et rémunération	ASSOCIATION NATIONALE DE GESTION DU FONDS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES HANDICAPES (AGEFIPH)	en construction	mercredi 30 mars 2022 16h29

Modalités de communication

Pour des besoins d'informations sur le montage de votre dossier, vous pouvez solliciter la délégation régionale Agefiph.

Pour obtenir des informations sur le suivi de votre dossier :

- Votre dossier a été élaboré sur les anciens formulaires : vous pouvez nous envoyer un mail à : pic-formation-ea@agefiph.asso.fr (pensez à nous indiquer votre numéro de dossier)
- Votre dossier a été déposé sur l'outil démarches simplifiées : vous pouvez utiliser la messagerie mise à votre disposition.
- Vous pouvez également nous contacter en appelant le 0 800 11 10 09 (de 9h30 à 12h00 et de 14h à 16h00)

Une base documentaire est présente sur le site de l'Agefiph, [cliquez ici pour y accéder](#)

Procédures d'enregistrement et de dépôt de dossier

Retrouver les modalités de dépôt adaptées à votre projet

Enregistrement

- Vous souhaitez enregistrer votre Entreprise Adaptée

[Cliquer ici](#)

Demande de formation et rémunération

- Vous souhaitez effectuer une demande de formation et rémunération

[Cliquer ici](#)

Demande d'aide Ingénierie de formation et de projets

- Vous souhaitez effectuer une demande d'aide Ingénierie de formation et de projets

[Cliquer ici](#)

Spécificités

Enregistrement de l'entreprise adaptée

Lien pour accéder à la démarche : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrement-pic-ea>

Introduction :

Cette démarche s'adresse aux EA habilitées ayant signé un avenant financier « tremplin » (CDD Tremplin, EATT), qui souhaitent déposer des demandes d'aides pour la formation, la rémunération et l'ingénierie de parcours et de projets.

- **Mentions obligatoires :** **Civilité du représentant légal ***

Tous les champs présentant un astérisque doivent être saisis obligatoirement. Ex :

- **Pièces jointes :**

Sont à joindre pour la validation de votre enregistrement, le RIB de votre entreprise ainsi que les conditions générales dûment **complétées** et **signées**.

Spécificités

Demande de formation et rémunération (1/8)

- En amont de la demande, il faudra **obligatoirement** effectuer l'enregistrement de votre entreprise adaptée (EA).
- Pour ce faire, il suffira de déposer une demande sur la démarche suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrement-pic-ea>.
- Une fois le dossier **accepté**, il conviendra de récupérer le **numéro de dossier**. Il vous sera ensuite demandé lors de la saisie de la demande d'aide à la formation et rémunération ou de la demande d'aide à l'ingénierie de parcours et de projet.



[PIC-EA] Enregistrement de l'Entreprise Adaptée accepté

Dossier n° 7522249 - Déposé le 25 janvier 2022 12:07
Ce dossier est en instruction, il n'expirera pas

Inviter une personne à consulter ce dossier

Resumé Demande Messagerie

✓ **Votre dossier a été accepté.**

Cette démarche est gérée par :
Direction de la Sécurisation des Parcours
Agefiph
192 avenue Aristide Briand
92220 Bagneux

Poser une question sur votre dossier :
Directement par la messagerie
Par téléphone : 0 800 11 10 09
Horaires : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Statistiques : voir les statistiques de la démarche

Conservation des données :
Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois

Accessibilité : non conforme - CGU - Mentions légales - Documentation - Contact technique - Aide

Spécificités

Demande de formation et rémunération (2/8)

Lien pour accéder à la démarche : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pic-ea-aide-formation-et-remuneration>

Introduction : Cette démarche s'adresse aux Entreprises Adaptées qui souhaitent demander une aide à la formation et/ou à la rémunération. Toutes les natures de formations (professionnalisantes, qualifiantes ou certifiantes, Insertion sociale et professionnelle) et niveaux de certifications (CAP, CQP, titre professionnel, diplômes d'Etat ...) sont acceptés dès lors où ils permettent une montée en compétence des salariés.

▪ La formation :

- La formation peut être réalisée en interne ou à l'externe.
- L'organisme de formation doit être agréé par la DREETS (numéro de déclaration d'activité) que la formation soit réalisée à l'interne ou à l'externe. (Article R6351-1 du Code du travail)
- Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'organisme de formation doit être certifié Qualiopi ou labellisé par France Compétence.
- La formation peut être individuelle, collective ou mutualisée.

Spécificités

Demande de formation et rémunération (3/8)

▪ Le financement de l'aide à la formation du PIC EA :

Cette aide peut être complétée par les fonds propres de l'entreprise adaptée (plan de développement des compétences) ou un financement de droit commun (OPCO, Pôle Emploi, Conseil Régional...) dans le cas où le coût horaire de la formation dépasse le plafond de 25 €/h.

Il intègre :

- o Le coût pédagogique,
- o Les frais annexes (frais de transport et de restauration), d'inscription et de certification,
- o Les besoins en compensation en situation de formation (adaptation pédagogique...)

Le financement est plafonné à 25€ /heure TTC et intègre l'ensemble de ces coûts.

L'EA doit s'assurer que l'organisme de formation évalue les besoins en compensation en situation de formation et propose un parcours individualisé et adapté au besoin de la personne. Ces adaptations peuvent concerner :

- Le rythme et le temps de formation ;
- Les modalités pédagogiques, contenus, supports outils ;
- Les règles d'évaluation des compétences, des connaissances au cours de la formation ;
- L'environnement ;
- L'organisation de l'équipe pédagogique.

L'organisme de formation peut solliciter les aides à la compensation de l'Agefiph, en complément des aides du PIC EA si besoin.

Spécificités

Demande de formation et rémunération (4/8)

▪ **Le financement de l'aide à la formation du PIC EA :**

Toutes les natures de formation (insertion sociale et professionnelle, pré-qualifiantes, qualifiantes, diplômantes ou certifiantes) sont éligibles dès lors où elles permettent une montée en compétence, une progression de la personne dans son parcours de formation et professionnel. Ainsi que les prestations de bilans de compétences de VAE.

En revanche l'aide du PIC EA ne peut pas compléter le plan de financement de certains dispositifs d'accompagnement ou de formation financés par ailleurs par l'Etat. C'est le cas de:

- La PMSMP
- Le CPF
- Le FNE Formation
- ...

Spécificités

Demande de formation et rémunération (5/8)

▪ Le financement de l'aide à la formation du PIC EA :

L'achat de formation sur la base d'un coût horaire est à privilégier. Dans le cas où, l'achat de formation est réalisé sur la base d'un forfait jour ou d'une prestation. Il faudra ramener le montant à un coût horaire. Exemples :

1. Une formation se déroule sur 2 jours à raison de 7h/j, et le coût à la journée s'élève à 125 € TTC. Coût horaire = $125 / 7 = 17,86$ €
2. Achat d'une formation collective : montant de la formation pour un groupe de 10 personnes : 2000 €. Seules 6 personnes ont participé à cette formation de 2 jours à raison de 7h/jour. Coût horaire de la formation = $2\ 000 / (7 \times 2 \times 6) = 23,81$ €

Si l'organisme de formation ne facture pas les heures entreprises à l'EA, seules les heures de formation facturées seront prises en charge au titre du financement de l'aide à la formation du PIC EA. Exemple :

15 heures de formation sont réalisées en centre et 10 h en entreprise. L'organisme de formation ne facture que 15h de formation. C'est sur cette base que le PIC EA financera l'aide à la formation. En revanche, l'aide à la rémunération sera bien financée sur la base de 25 heures de formation.

▪ Le financement de l'aide à la rémunération du PIC EA :

L'aide est forfaitaire et contribue à compenser la rémunération restant à charge de l'EA lorsque les travailleurs en situation de handicap, sont en formation sur leur temps de travail.

- Vous souhaitez effectuer une demande d'avance sur l'aide à la rémunération :

La demande est à réaliser en prenant en compte les montants applicables (SMIC et montant d'aide au poste) au moment du dépôt du dossier. Puis au moment du solde, si l'avance a été calculée avec un taux inférieur, l'Agefiph versera un complément à l'avance si nécessaire. Inversement si l'avance a été calculée avec un taux supérieur, l'Agefiph demandera un remboursement.

Calcul du financement de l'aide à la rémunération :

Pour un CDD Tremplin ou « socle » :

Nb d'heures de formation x (SMIC – aide au poste)

Pour une EATT :

Nb d'heures de formation x SMIC

Spécificités

Demande de formation et rémunération (6/8)

▪ Saisie des salariés concernés par l'action :

Vous pouvez déposer une demande d'aide à la formation et/ou à la rémunération même si vous ne connaissez pas encore l'identité des salariés participants. Cette information devra être renseignée ultérieurement et pourra faire l'objet d'éventuels réajustements. Aucune aide ne pourra être versée en l'absence de cette saisie.

▪ Pièces justificatives à transmettre :

Seules les pièces demandées sont nécessaires au traitement du dossier. Attention, transmettre plus de pièces que nécessaire peut allonger les délais de traitement, de même si les pièces ne sont pas conformes.

- Pour la validation du dossier :
 - Le devis nominatif (ou convention de formation)
 - Demande d'acompte (facultative)
- Pour le versement des aides :
 - Facture Acquittée
 - Attestation de service fait (Démarche n°55063)

Spécificités pour les EATT

L'accord de branche du Travail Temporaire du 19 novembre dernier a été étendu. Il prévoit notamment :

- La constitution d'une contribution conventionnelle obligatoire de 0,3 gérée par le FPETT
- **Un élargissement de la contribution et un accès aux financements des dispositifs CIPI, CDPI et CAR aux entreprises de moins de 11 salariés**

Les parcours de formation mobilisés par les EATT de moins de 11 salariés dans le cadre d'un dispositif CIPI, CDPI et CAR pourront dorénavant être financés par ce 0,3.

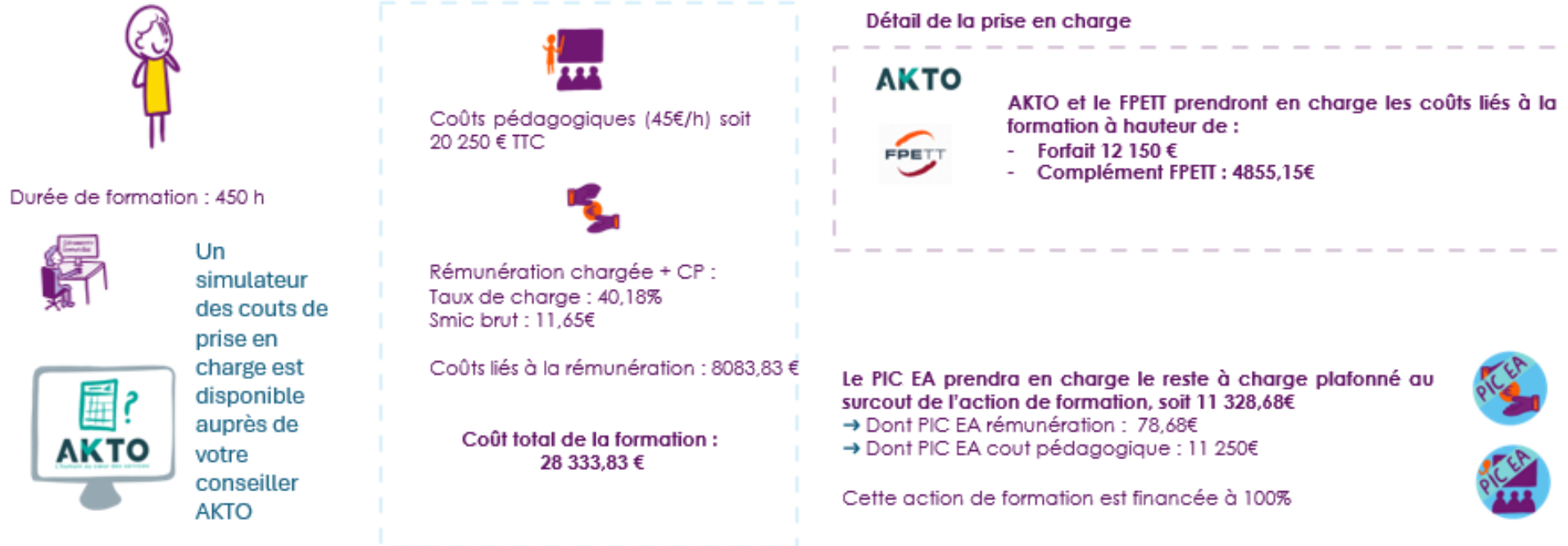
Dorénavant, les EATT pourront bénéficier du financement forfaitaire majoré pour les PH à hauteur de 27€/h dans le cadre d'un CIPI et CDPI.

Ce forfait peut prendre en charge les coûts liés à la formation (rémunération, frais annexes et coûts pédagogiques).

Spécificités

Demande de formation et rémunération (8/8)

- Exemple d'une demande d'aide formation et rémunération pour une EATT avec un cofinancement d'AKTO



Calcul du financement de l'aide à la rémunération, pour rappel : **Pour une EATT :**
Nb d'heures de formation x SMIC

Spécificités

Demande d'aide Ingénierie de parcours et de projets (1/3)

- En amont de toute demande, il faudra **obligatoirement** effectuer l'enregistrement de votre entreprise adaptée (EA).
- Pour ce faire, il suffira de déposer une demande sur la démarche suivante :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrement-pic-ea>.
- Une fois le dossier **accepté**, il conviendra de récupérer le **numéro de dossier**. Il vous sera ensuite demandé lors de la demande d'aide Ingénierie et formation et de projets.



[PIC-EA] Enregistrement de l'Entreprise Adaptée accepté

Dossier n° 7522249 - Déposé le 25 janvier 2022 12:07
Ce dossier est en instruction, il n'expirera pas

Inviter une personne à consulter ce dossier

Résumé Demande Messagerie

✔ **Votre dossier a été accepté.**

Cette démarche est gérée par :
Direction de la Sécurisation des Parcours
Agefiph
192 avenue Aristide Briand
92220 Bagneux

Poser une question sur votre dossier :
Directement par la messagerie
Par téléphone : 0 800 11 10 09
Horaires : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Statistiques : voir les statistiques de la démarche

Conservation des données :
Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois

Accessibilité : non conforme - CGU - Mentions légales - Documentation - Contact technique - Aide

Spécificités

Demande d'aide Ingénierie de parcours et de projets (2/3)

Lien pour accéder à la démarche : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pic-ea-aide-ingenierie>

Cette démarche s'adresse aux Entreprises Adaptées qui souhaitent financer via le PIC EA, les activités liées à la conception, au développement, à la structuration d'une ingénierie de formation, de parcours ou de projet pour "industrialiser" un processus, une méthode et le dupliquer à d'autres bénéficiaires salariés de l'EA.

Les objectifs de l'ingénierie doivent être en lien avec les parcours professionnels des bénéficiaires. L'aide peut couvrir différentes natures de besoin, non exclusives. L'aide ingénierie peut être externe ou interne ou les deux.

Il n'est pas nécessaire d'être un organisme de formation pour faire une ingénierie interne.

▪ **Financement de l'aide à l'ingénierie:**

Pour un même projet, cette aide est plafonnée à 15 750 € HT (interne, externe ou mixte).

✳️2024 : Cette aide est limitée à un seul projet d'ingénierie porté par EA, basé sur le SIRET sur lequel l'EA est habilitée, (pour un même CPOM).

▪ **Pièces à transmettre :**

- Présentation du projet d'ingénierie (ou sa réalisation) selon les différentes phases, présenter le contenu, le nom-prénom des salariés bénéficiaires concernés, les différents intervenants selon les phases. La demande de financière doit préciser le nom de l'intervenant, le nombre d'heure réalisée et le coût horaire. (Ingénierie interne : sur papier en-tête de l'EA, signée et le cachet de l'EA doit figurer)
- Pour l'ingénierie externe : le devis de la prestation.

Spécificités

Demande d'aide Ingénierie de parcours et de projets (3/3)

▪ Quelques conseils pour présenter le projet d'ingénierie :

- Présenter l'EA, son contexte, replacer la stratégie dans l'éco-système des besoins en recrutements, en compétences recherchés par les entreprises et les partenaires
- Identifier le ou les salariés concernés en CDDT ou en contrat de mission de travail temporaire
- Préciser le secteur d'activité, le ou les métiers visés, la formation projetée : la finalité de l'ingénierie est la formation. Très souvent les projets d'ingénierie éligibles ont abouti à des demandes de formation.
- Identifier les coûts horaires et le temps passé de chacun des intervenants lorsque l'ingénierie est internalisée. Ce coût peut être différent selon les postes (direction, RH, comptabilité, formation...)
- Formuler la demande à partir des étapes suivantes :
 - Diagnostic des besoins emploi/compétence au niveau du territoire et/ou des entreprises clientes
 - Analyse des besoins en compétence et en formation de la personne
 - Définition de la stratégie : choix méthodologiques, choix des moyens et des ressources à mettre en œuvre.
 - Ingénierie de parcours, achat de formation, construction du parcours de la formation
 - Organisation du suivi, de l'évaluation, des bilans avec les partenaires, les entreprises clientes.

L'EA peut réaliser en interne de l'ingénierie et simultanément mobiliser des prestations d'ingénierie en externe. L'ingénierie (interne ou externe, collective, mutualisée ou individuelle) peut comprendre tout en partie différents modules ou prestations.

Spécificités

Démarches Attestation de service fait pour l'aide formation et rémunération et données Agora obligatoire (1/1)

Lien pour accéder à la démarche : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/asf-formation-remuneration-pic-ea>

Cette démarche spécifique « Attestation de service fait (ASF) » est obligatoire pour justifier la fin de la réalisation de l'action et justifier le paiement de celle-ci.

Elle permet le paiement final de l'aide.

Les champs à renseigner sont obligatoires.

Plusieurs parties composent l'ASF :

- Partie identification du représentant légal et de l'aide sollicitée
- Données relatives à la formation
- Données relatives aux salariés
- Financement de la formation et de la rémunération

Partie 2 : Attestation de service fait

Je soussigné(e) *

Nom et prénom du représentant légal

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de *

Agissant en qualité de

A bien réalisé *

Formation seule

Rémunération seule

Formation et rémunération

Spécificités Les données AGORA obligatoires : Comment obtenir ces informations?

Données obligatoires à mentionner dans la convention de formation que l'Entreprise Adaptée signe avec l'organisme de formation	Données obligatoires dont l'Entreprise Adaptée dispose dans son système d'information
Si formation certifiante : Code Certif Info, Atteinte de la certification visée ou pas, Niveau de la certification obtenue en fin de formation (visée par la formation)	NIR / NIA
Date d'entrée effective en formation	Type de contractualisation
Date de sortie effective de formation	Prise en charge du salaire prévisionnel
Siret OF contractant	Prise en charge du salaire effectif
Raison sociale OF contractant	
Niveau de la certification obtenue en fin de formation par le salarié	
Montant prévisionnel de la prise en charge (HT)	
Montant prévisionnel de la prise en charge (TTC)	
Montant effectif de la prise en charge (HT)	
Montant effectif de la prise en charge (TTC)	

Liens des différentes démarches

Enregistrement de l'EA (à saisir une seule et unique fois) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrement-pic-ea>

Demande d'aide à la formation et rémunération :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pic-ea-aide-formation-et-remuneration>

Demande d'aide à l'ingénierie de parcours et de projet

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pic-ea-aide-ingenierie>

Attestation de service fait relative à une demande d'aide à la formation et rémunération

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/asf-formation-remuneration-pic-ea>

Attestation de service fait relative à une demande d'ingénierie de parcours et de projet

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/asf-ingenierie-pic-ea>